

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 10 juin 2025** à 19h00, au Parc des Éperviers, 89, rue de la Rivelaine, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère Natalia Pereira
Messieurs les conseillers Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon, Jean Fournel et Stéphan Denis.

Monsieur Guillaume Laforest, directeur général
Madame Catherine Fortier-Pesant, greffière
Madame Julie Perigny, trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H00

2025-06-205

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter** l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 9.1 Avis de motion – Règlement n° 512-5 modifiant le Règlement n° 512 établissant des limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville.
- 9.2 Dépôt du projet de règlement n° 512-5 modifiant le Règlement n° 512 établissant des limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville.
- 9.3 Désignation de personnes responsables pour agir à titre d'autorité compétente pour l'application des règlements municipaux.
- 9.4 Désignation de personnes responsables pour agir à titre d'autorité compétente pour l'application des règlements municipaux – Entente de collaboration intermunicipale avec la Ville de Pincourt.
- 9.5 Octroi de contrat – Travaux électriques pour installation de nouveaux panneaux électroniques.
- 9.6 Annulation de la résolution n° 2025-05-185.
- 9.7 Octroi de contrat – Achat et livraison de filets de pickleball pour le Parc des Mésanges.

ADOPTÉE

2025-06-206

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2025, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-06-207

APPROBATION – LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2025

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la liste des comptes payés du mois de mai 2025, au montant de **112 274,02 \$**.

ADOPTÉE

2025-06-208

APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2025

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la liste des comptes à payer du mois de mai 2025, au montant de **2 282 964,70 \$**.

ADOPTÉE

2025-06-209

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET RAPPORT AUX CITOYENS DES POINTS SAILLANTS DE CES RAPPORTS PAR LA MAIRESSE

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), la trésorière dépose le rapport financier et le rapport des auditeurs externes pour l'exercice financier 2024.

Conformément à l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes.

DÉPÔT

2025-06-210

PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville **s'engage** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février exclusivement.

Que la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

-078-

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-06-211

AUTORISATION DE SIGNATURE – EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC CAISSE DESJARDINS – TRAVAUX DE RÉFECTION DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN

Considérant que le Conseil prévoit adopter le Règlement n° 609 décrétant une dépense et un emprunt de 1 004 000 \$ pour des travaux de réfection des berges du Chemin du Vieux-Moulin;

Considérant que la Ville doit procéder à un emprunt temporaire auprès d'une institution financière afin de pouvoir procéder aux déboursés requis dans le contexte de ce projet.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'ouvrir** un emprunt temporaire – projet d'investissement sous forme de prêt à déboursements progressifs à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le Règlement d'emprunt n° 609 décrétant une dépense et un emprunt de 1 004 000 \$ pour des travaux de réfection des berges du Chemin du Vieux-Moulin.

D'autoriser Danie Deschênes, mairesse et Julie Perigny, trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'institution financière Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, pour la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-06-212

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 595-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 595 CONCERNANT LA TARIFICATION SUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS

Considérant que le Règlement n° 595 concernant la tarification sur certains biens, services et activités est entré en vigueur le 19 mars 2024 et qu'il est nécessaire d'y apporter certaines modifications, dans la section des services rendus par la Bibliothèque Marie-Uguay;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 13 mai 2025.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter** le **Règlement n° 595-2** modifiant le Règlement n° 595 concernant la tarification sur certains biens, services et activités.

ADOPTÉE

2025-06-213

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 572-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 572 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que le Règlement n° 572 sur la gestion des matières résiduelles est entré en vigueur le 14 juillet 2022 et qu'il est nécessaire d'y apporter certaines modifications, notamment pour la collecte de branches;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 13 mai 2025.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter** le **Règlement n° 572-1** modifiant le Règlement n° 572 sur la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

2025-06-214

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 609 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 004 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement n° 609 décrétant une dépense et un

- 079- emprunt de **1 004 000 \$** pour des travaux de réfection des berges du Chemin du Vieux-Moulin.
- ADOPTÉE
- 2025-06-215** **DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT N° 609 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 004 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN**
- Considérant que la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit procéder à des travaux de réfection des berges du Chemin du Vieux-Moulin;
- Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;
- La mairesse Danie Deschênes **dépose** le projet de règlement n° **609** décrétant une dépense et un emprunt de **1 004 000 \$** pour des travaux de réfection des berges du Chemin du Vieux-Moulin.
- ADOPTÉE
- 2025-06-216** **DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2025-32 – 1549, BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 345)**
- Considérant que le requérant souhaite que soient permises l'implantation d'une remise visible de la voie de circulation et l'installation de nouvelles portes et fenêtres à l'avant et à l'arrière du bâtiment;
- Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 515;
- Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2025-32 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.
- Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2025-32, 1549, boulevard Perrot (lot 2 068 345) telle que présentée.
- ADOPTÉE
- 2025-06-217** **DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2025-26 – 2952, BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 376)**
- Considérant que le requérant souhaite que soit permise la construction d'une gloriette en cour arrière visible de la voie de circulation;
- Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 515;
- Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2025-26 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.
- Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2025-26, 2952, boulevard Perrot (lot 2 068 376) telle que présentée.
- ADOPTÉE
- 2025-06-218** **DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2025-37 – 2103, BOULEVARD PERROT (LOT 2 070 710)**
- Considérant que le requérant souhaite que soit permis l'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un garage attenant;
- Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 515;
- Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2025-37 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

-080-

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2025-37, 2103, boulevard Perrot (lot 2 070 710) telle que présentée.

ADOPTÉE

2025-06-219

DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2025-35 – 49, RUE CHARLES-LE MOYNE (LOT 6 405 929)

Considérant que le requérant souhaite que soit permis un nivellement du terrain et un aménagement extérieur nécessitant l'abattage de 11 arbres en cour arrière;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les PIIA n° 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2025-35 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2025-35, 49, rue Charles-Le Moyne (lot 6 405 929) telle que présentée.

ADOPTÉE

2025-06-220

OCTROI DE CONTRAT – AO-GT2025-15 – RÉFECTION DES ACCÈS DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES N^{OS} 1, 4 ET 7

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection des accès ds postes de pompage des eaux usées n^{os} 1, 4 et 7;

Considérant que suivant cet appel d'offres, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 mai 2025;

Considérant que la Ville et ses consultants professionnels ont procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **248 945 \$** plus taxes applicables à **Nordmec Construction inc.** pour la réfection des accès des postes de pompage des eaux usées n^{os} 1, 4 et 7, le tout en conformité aux documents d'appel d'offres AO-GT2025-15.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 603 et la subvention reçue en vertu du Programme TECQ (2024-2028) et imputée au poste budgétaire 22-400-10-731. Projet 061.

ADOPTÉE

2025-06-221

OCTROI DE CONTRAT – AO-GT2025-20 – PRÉCHAT D'UN DÉGRILLEUR FIN POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le préachat d'un dégrilleur fin pour la station d'épuration des eaux usées;

Considérant que suivant cet appel d'offres, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 juin 2025;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **795 000 \$** plus taxes applicables à **Grande Gestion des Eaux** pour le préachat d'un dégrilleur fin pour la station d'épuration des eaux usées, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres AO-GT2025-20.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 605 et la subvention reçue en vertu du Programme TECQ (2024-2028) et imputée au poste budgétaire 22-400-00-300. Projet 060.

ADOPTÉE

2025-06-222

OCTROI DE CONTRAT – AO-GT2025-21 – PRÉCHAT DE TROIS (3) AÉRATEURS DE BOUES POUR ÉTANGS AÉRÉS

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le préachat de trois (3) aérateurs de boues pour étangs aérés;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 9 juin 2025;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **383 000 \$** plus taxes applicables à **RGL Envirotech inc.** pour le préachat de trois (3) aérateurs de boues pour étangs aérés, le tout en conformité aux documents d'appel d'offres AO-GT2025-21.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 605 et la subvention reçue en vertu du Programme TECQ (2024-2028) et imputée au poste budgétaire 22-400-00-300. Projet 060.

ADOPTÉE

Le conseiller Normand Pigeon se retire des discussions et quitte l'agora du parc.

2025-06-223

AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DÉPENSE – ENTENTE DE LOCATION AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES (SODEC) – PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN

Considérant que la Ville organise certaines activités et événements sur le site du Parc historique de la Pointe-du-Moulin dont le Festival de la SOUPE;

Considérant que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est propriétaire du parc et que la Ville doit signer une entente de location avec elle pour la tenue de ses activités et événements sur son site.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** Éric Duchesneau, directeur des services communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de location avec la **SODEC** pour l'année 2025 pour la tenue d'activités et événements par la Ville sur le site du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

D'autoriser un dépôt de garantie de 1000 \$ à la signature de l'entente et le paiement d'un loyer au montant de 1 000 \$, selon les modalités de l'entente.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-738-60-992.

ADOPTÉE

Le conseiller Normand Pigeon revient à l'agora du parc et reprend sa place à la table.

2025-06-224

OCTROI DE SUBVENTION – FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

Considérant que la Ville a reçu une demande de subvention dans le cadre du projet d'aménagement des jardins du cimetière de la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal afin d'y construire un petit pavillon de 24 pieds par 24 pieds;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de *la Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **30 000 \$** à la **Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal** dans le cadre

-082-

du projet d'aménagement des jardins du cimetière de la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal afin d'y construire un petit pavillon de 24 pieds par 24 pieds.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

2025-06-225

OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – LES SKIEURS DE L'ÎLE

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **1 195 \$** aux **Skieurs de l'île** pour le soutien à l'inscription de 239 résidents de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2024-2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2024-06-226

REDÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE RUE – NOUVEAU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE MÉLODIA PHASE 1 – SECTEUR AU SUD DE L'AVENUE FOREST

Considérant qu'un projet de développement domiciliaire est présentement en cours dans le secteur au sud de l'Avenue Forest en face de la rue du Pinacle;

Considérant qu'une nouvelle rue doit être ouverte dans le cadre de ce projet et qu'il y a lieu de nommer cette nouvelle rue;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2025-04-149 le 8 avril dernier, le Conseil a approuvé que le nom « Rue du Plateau » soit donné à la nouvelle voie de circulation;

Considérant que la Ville a été informée qu'une rue de la Ville de Pincourt située tout près portait aussi ce nom et que cela pourrait porter à confusion, notamment pour le Service de sécurité incendie lors d'interventions.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le nom « Rue du Solstice » soit plutôt donné à la nouvelle rue du projet de développement domiciliaire dans le secteur au sud de l'avenue Forest.

ADOPTÉE

2025-06-227

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE – LOT 6 512 135 – NOUVEAU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE MÉLODIA PHASE 1 – SECTEUR AU SUD DE L'AVENUE FOREST

Considérant que le nouveau projet de développement domiciliaire Mélodia Phase 1 est présentement en cours dans le secteur au sud de l'avenue Forest;

Considérant qu'une servitude d'aqueduc et d'égout doit être signée pour le lot 6 512 135, puisque ces infrastructures, qui seront reprises par la Ville, se trouvent en dehors des lots constituant l'avenue Forest.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse et la greffière, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 6 512 135 avec l'entreprise J.S. Procom inc., promoteur du projet.

Que les frais relatifs à la préparation de l'acte de servitude soient à la charge du promoteur du projet.

ADOPTÉE

2025-06-228

AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DÉPENSE – ACTE NOTARIÉ POUR L'ACQUISITION DU LOT 3 374 475

Considérant que le propriétaire du lot 3 374 475 situé entre la rue Simone-De Beauvoir et le Lac St-Louis a offert à la Ville d'acquérir ce dernier pour une valeur nominale d'un dollar (1 \$).

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** l'acquisition du lot 3 374 475 auprès de l'entreprise 4 234 413 Canada inc. pour une valeur nominale d'un dollar (1 \$).

Qu'un contrat au montant maximal de 1 500 \$ soit octroyé à un notaire pour la préparation de l'acte notarié pour cette acquisition.

Que la mairesse et la greffière, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville, ledit acte.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-141-00-412.

ADOPTÉE

2025-06-229

BAIL PROJET AGROFORESTERIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est partenaire d'un projet de recherche en agroforesterie de culture intercalaire sur le lot 2 067 606 qui lui appartient;

Considérant que jusqu'en mai 2025, deux (2) locataires occupaient et se partageaient la terre agricole;

Considérant plusieurs défauts au bail, le Conseil a, par l'adoption de la Résolution no 2025-05-202 le 13 mai 2025, résilié le bail de la Ville avec un des deux locataires;

Considérant que l'autre locataire s'est montré intéressé à louer la partie du lot qu'il n'occupait pas jusqu'alors;

Considérant qu'un nouveau bail doit être signé avec ce locataire pour la location du lot entier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une nouvelle convention de bail avec la compagnie **9365-6130 Québec inc.**, pour la location du lot **2 067 606** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, selon les termes et loyer décrits au projet de bail.

ADOPTÉE

2025-06-230

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 512-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 512 ÉTABLISSANT DES LIMITES DE VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DE LA VILLE

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le Règlement n° 512-5 modifiant le Règlement no 512 établissant des limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville, afin de décréter une réduction de la vitesse de 50 km/h à 40km/h sur l'avenue Forest.

ADOPTÉE

2025-06-231

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 512-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 512 ÉTABLISSANT DES LIMITES DE VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DE LA VILLE

Considérant qu'en vertu de l'article 626 alinéa 1 par. 4 du *Code de la sécurité routière* (R.L.R.Q. c. C-24.2), une municipalité peut par règlement fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire, laquelle peut être différente selon les endroits, sauf sur les chemins publics dont l'entretien est

-084-

sous la responsabilité du ministre des Transports ou sur lesquels le ministre des Transports a placé une signalisation conformément à l'article 329;

Considérant que le Règlement n° 512 établissant des limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville est entré en vigueur le 9 décembre 2014;

Considérant que l'avenue Forest est partagée entre les territoires des Villes de Pincourt et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que la Ville de Pincourt a modifié la vitesse permise sur l'avenue Forest de 50km/h à 40 km/h;

Considérant que les villes de Pincourt et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaitent uniformiser la vitesse permise sur toute la longueur de l'avenue Forest;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement no 512 afin de réduire la vitesse de 50 km/h à 40km/h sur l'avenue Forest;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes **dépose** le projet de règlement n° **512-5** modifiant le Règlement n° 512 établissant des limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville.

ADOPTÉE

2025-06-232

DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES POUR AGIR À TITRE D'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les employés suivants de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot soient désignés comme personnes responsables pour agir à titre d'autorité compétente pour l'application des règlements municipaux de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, notamment pour l'émission de constats d'infraction :

- Mélissa Arbour-Lasalle, Directrice du service de l'urbanisme
- Flavie Cervant-Boudrias, Responsable en urbanisme
- Daniel Ranger, Responsable des bâtiments et du territoire
- Jessica Daniela Cardenas-Guzman, Inspectrice en bâtiment
- Christian St-Pô, Inspecteur en bâtiment
- Guillaume Boyer, Conseiller en environnement
- Nicolas Dos Santos, Inspecteur en bâtiment

ADOPTÉE

2025-06-233

DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES POUR AGIR À TITRE D'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX – ENTENTE DE COLLABORATION INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'en vertu de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2025-05-198 le 13 mai 2025, le Conseil a autorisé la signature d'une entente de collaboration intermunicipale avec la Ville de Pincourt pour les services des employés du Service de sécurité publique cette dernière pour l'application de certains règlements municipaux sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les employés de la Ville de Pincourt suivants soient autorisés à agir sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot :

- Stephen Robertson, Patrouilleur
- Maude Lavigne, Patrouilleuse
- Kaitlyn Fortier, Patrouilleuse
- Juliana Peasant, Patrouilleuse
- William Brisson, Patrouilleur
- Valérie Boiteux, Patrouilleuse
- Hayden Thompson, Patrouilleur

Que ces personnes soient désignées comme personnes responsables pour agir à titre d'autorité compétente pour l'application des règlements municipaux suivants, notamment pour l'émission de constats d'infraction :

- Règlement n° 505 sur l'utilisation de l'eau potable;
- Règlement n° 538 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460-2018);
- Règlement n° 545 sur les systèmes d'alarme (RMH 110-2019);
- Règlement n° 546 sur les nuisances (RMH 450-2019);
- Règlement n° 548 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants;
- Règlement n° 550 relatif à la circulation (RMH 399-2019);
- Règlement n° 557 relatif aux animaux;
- Règlement n° 566 relatif au stationnement (RMH 330-1);
- Règlement n° 567 concernant la prévention des incendies.

ADOPTÉE

2025-06-234

**OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR
INSTALLATION DE NOUVEAUX PANNEAUX ÉLECTRONIQUES**

Considérant que la Ville doit remplacer les trois (3) panneaux électroniques situés près des entrées de Ville et que des travaux électriques sont requis pour l'installation des nouveaux panneaux;

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs électriciens.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **2 559,28 \$** plus taxes applicables à **Groupe SGM inc.** pour les travaux électriques requis pour l'installation des nouveaux panneaux électroniques de la Ville.

Que cette dépense soit puisée au surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-100-10-300. Projet 1010.

ADOPTÉE

2025-06-235

ANNULATION DE LA RÉOLUTION N° 2025-05-185

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2025-05-185 le 13 mai 2025, le Conseil a approuvé l'octroi d'un contrat au montant de 14 999,94 \$ plus taxes applicables à l'entreprise Pickleball Paddles Canada pour l'achat et la livraison de six (6) filets de pickleball auto-portants pour le Parc des Mésanges.

Considérant qu'au moment de procéder à la commande, le fournisseur a indiqué qu'il ne pouvait plus honorer le prix soumis initialement.

est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'annuler** la résolution n° 2025-05-185.

ADOPTÉE

2025-06-236

**OCTROI DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON DE FILETS DE PICKLEBALL
POUR LE PARC DES MÉSANGES**

Considérant l'annulation de la Résolution n° 2025-05-185;

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une nouvelle demande de prix pour l'achat et la livraison de six (6) filets de pickleball auto-portants pour le Parc des Mésanges.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **14 999,94 \$** plus taxes applicables à **PB Sport inc.** pour l'achat et la livraison de six (6) filets de pickleball auto-portants pour le Parc des Mésanges.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740. Projet 1002.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2025.
- Rapport de la Gestion du Territoire du mois de mai 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dépôt d'une pétition d'Avenir île Perrot pour demander la réalisation d'une étude gouvernementale gratuite sur la pertinence du regroupement des municipalités de l'île Perrot.

2025-06-237

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de lever** la séance à 20h20

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/FC
